



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
N°2026-035**

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT**

**CHEMIN DU PUIT DE L'AMOUR
PROLONGATION ARRÊTÉ 2026-031**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par **Monsieur Alain GASQUET**, demeurant à 3 rue du Château 8363-
Régusse,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique lors du stationnement d'une nacelle pour
travaux au lieu-dit chemin du **Puits d'Amour (porte haute)** à Régusse,

ARRÊTE

Article 3 : Durée

Les dispositions du présent arrêté seront applicables **le 7 mai 2026**.

Les autres articles restent inchangés

Fait à Régusse, le 6 mai 2026

Le Maire,
René BONNET

